

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Dans le cadre du projet des « Eoliennes de Quatre Chemins » concernant ma commune de résidence Balledent, j'attends des réponses claires, précises et pertinentes aux questions qui suivent.

- **Par quelles voies communales ces aérogénérateurs seront-ils convoyés sur leurs sites de montage** au vu de nos routes très tournoyantes? Pouvez-vous me justifier le tracé ?

- Les promoteurs éoliens vendent le mégawatt produit aux environs de 82€ terrestre, 150€ pour de l'éolien offshore (subventionnés par l'Etat) alors que ce même mégawatt est vendu aux alentours de 42€ par E.D.F. - qui était le prix « spot » en début d'année 2021 -. **Comment peut-on acheter plus cher que l'on revend ? Qui paye la différence ? quel avenir pour E.D.F. dans ce montage financier, forcément en déficit ?**

- Le taux de charge d'une éolienne est d'environ 20% à 25% de sa vie de production, voire moins, ce qui explique que son rendement maximal (100%) représente environ ¼ de son temps de production (énergie éolienne = énergie intermittente et très vacillante). Sachant que les promoteurs éoliens vendent une puissance installée (100%) à E.D.F., **comment fait-on pour assurer le reste de l'électricité manquante lorsque ces éoliennes ne tournent pas ou à petite vitesse** - rendement inférieur à 100% (très fréquent au regard du grand nombre de parcs éoliens déjà installés autour de notre petite commune) - **alors que nos centrales nucléaires ainsi que nos barrages hydro-électriques n'ont pas la possibilité de faire varier leur puissance en quelques minutes (voire secondes) pour combler ce manque sur le réseau?**

- **Lorsque la production d'électricité est trop importante sur le réseau de distribution, que devient cette suralimentation** sachant qu'un kilowatt émis dans celui-ci doit impérativement en sortir (énergie non stockable, risque de « blackout ») ? **Si l'on revend ce même kilowatt, quel est le tarif vendu et à qui ou alors qu'en fait-on ?**

- **Pourquoi le promoteur n'assure-t-il pas lui-même le démontage et recyclage des éoliennes en fin de vie** plutôt que de provisionner un compte au propriétaire de la parcelle qui lui devra assurer son démontage et son recyclage total?

- **Si la somme provisionnée au propriétaire de la parcelle pour le démantèlement n'est pas suffisante** (augmentation conséquente et générale de l'énergie, inflation sur 20 ans = travaux plus onéreux), **qui paiera la facture par la suite ?**

- **Où sera raccordé le parc éolien sur le réseau ? Combien de kilomètres de lignes enfouies ? Pouvez-vous me communiquer le tracé de cette ligne pour le raccordement ?**

- **Lors du démantèlement, que deviennent les kilomètres de lignes enfouies** (pollution loin d'être négligeable)? **Qui paiera ?**

- **Dans l'étude d'impact il est dit qu'au démantèlement le site est remis en état, totalement à l'identique, en enlevant 1m voir 2m d'épaisseur sur les fondations de ces machines. Quoiqu'on en dise, le reste du béton ferrailé reste une pollution énorme et le sol infertile, imperméable pour les cultures, malgré un apport de terre végétale pour cacher toute cette misère. Ceci pour toutes les générations actuelles et futures « après tout, les autres feront comme nous! », propos annoncés par certains élus de la commune, peu scrupuleux du devenir des autres, comme à leur habitude.... Avec le nombre de m² détruits pour l'implantation des 4 d'éoliennes (environ 1,6 hectare pour le projet, sans compter les aménagements de routes, de chemins), en additionnant le nombre d'éoliennes déjà implantées dans notre département ainsi que le nombre de projets**

futurs (un total pour l'instant d'environ 180 unités), on imagine les hectares perdus pour l'agriculture, donc pour l'alimentation humaine. Que représentera la surface au sol d'implantation de toutes ces infrastructures d'éoliennes en Haute-Vienne avec les demandes de projets à venir déjà remis en préfecture? (20000 éoliennes prévus pour 2030 en France).

- Quelles sont les conséquences des ondes électromagnétiques émises autour des lignes enfouies (avez-vous des preuves d'experts de la santé?) sur la faune, la flore, les élevages (bovins, ovins, caprins...) et les humains ?

- Pourquoi le promoteur éolien loue-t-il la parcelle ou une partie de celle-ci (lieu d'implantation de l'éolienne) sur toute la durée de l'exploitation à un tarif annuel plus qu'attractif au propriétaire (environ 20 fois le tarif de location/ha, voire plus) ? En effet, ce même promoteur n'aurait-il pas intérêt à acheter cette même parcelle dès le départ au propriétaire en proposant un tarif d'achat élevé, très attractif (3 voire 4 fois la valeur de l'hectare du secteur)? Quelle est sa stratégie ? Quelle rentabilité financière y-voit-il - son seul objectif - ? Belle économie pour ce promoteur sur 20 ans..., pas de compte à provisionner pour le démantèlement, Il y a là « anguille sous roche » ...

- L'Académie Nationale de Médecine a préconisé qu'une éolienne doit être implantée à plus de 1500m (depuis 2006) de toute habitation pour limiter l'impact sanitaire aux résidents (infrasons dans l'air et ondes de vibrations dans le sol souvent oubliées). Contrairement à cette recommandation, les installations se situent la plupart du temps à des distances de 500 à 1000m. Qui prend en charge ce risque sanitaire ? A qui en incombe la responsabilité ? Qui passe au-dessus de l'avis de ces scientifiques? (Des personnes ont prouvé le syndrome éolien au tribunal, il y aura jurisprudence, c'est sûr !). (Source prise sur antenne 2 aux informations nationale de 20h le 7 Novembre 2021).

- Comment une S.A.R.L. avec un capital social de 500€ peut-elle emprunté 16800000€ ou 28800000€ (fonction du choix des aérogénérateurs) à une banque ? Quelles garanties a-t-elle pour prêter une telle somme ?

- Comme toute entreprise, l'avenir sur 20 ans n'est pas sûr. Si le promoteur VALECO devait faire faillite avant la fin de l'exploitation estimée (arrêt des subventions de l'Etat par exemple ou autre... sait-on jamais), comment assuriez-vous les retombées financières promises à la commune, aux propriétaires ainsi que les provisions de démantèlement ? Y-a-t-il une assurance de prévue pour ce scénario qui ne relève pas de l'impossible ? Nos élus communaux actuels et propriétaires concernés par ces implantations d'éoliennes sont-ils tous prêts à prendre ce risque sous leur propre responsabilité morale, financière et juridique sans nuire au budget de la commune? Y- a t- il une assurance prévue entre les parties, puis-je voir les écrits de ce contrat ? Je pense que nos élus communaux se sont sans aucun doute préoccupés de ce petit point ... Ont-ils signé une attestation, un contrat de responsabilité totale de ce qui peut arriver juridiquement à notre commune (tous problèmes confondus) au vu des retombées économiques dont ils bénéficient tout au long de l'exploitation (une contrepartie en quelque sorte...)? Qui deviendrait propriétaire, responsable de ces machines industrielles ?... Qui paierait ?

Je suis **CONTRE le projet des éoliennes des Quatre Chemins et de toute autre projet d'implantation d'éoliennes**, tous territoires confondus, car l'éolien est une énergie qui est très loin d'être verte. Elle est intermittente, non stockable, non pilotable se substituant obligatoirement à des énergies fossiles très émettrices de CO2. Ces éoliennes sont destructrices des paysages, font fuir les riverains, le tourisme, ne crée aucun emploi dans les communes concernées (ex : aucun emploi créé à Roussac 87140). Elle utilise principalement de la main d'œuvre étrangère, précaire (il suffit se rendre sur un chantier pour le constater). Les éoliennes causent des problèmes d'infrasons, de bruit lancinant, de mortalité animale (espèces protégées ou pas), d'effets stroboscopiques, de pollution des sols (environ 1500t de béton plus le ferrailage/socle d'éolienne), des sources et des cours d'eau (fuites d'hydrocarbure) et votre étude d'impact dit que le risque est acceptable (risque estompé par des retombées financières...).

Par ces faits, les parcs éoliens entraînent une désertification des campagnes et la mort des petits villages bien innocents contre ces promoteurs industriels, très puissants financièrement et malins juridiquement, avec la complicité de notre gouvernement actuel et d'auparavant, subventionnant les projets d'implantations. La

valeur immobilière des habitations aux alentours des parcs éoliens est réduite d'au moins 30% et les habitations sont dans certains cas invendables (qui voudrait vivre en permanence à 500m d'une éolienne ?). Pour connaître très précisément ce qui nous attend prochainement, il est très facile de se renseigner (quelques heures passées sur internet valent mieux que 20 ans de nuisance) pour se faire une réelle idée de l'impact de ces projets éoliens. Nombreux sont les témoignages d'habitants riverains de parcs éoliens faisant état des effets néfastes de ces installations, même de personnes qui étaient de prime abord favorables à celles-ci mais qui ont rapidement déchanté... Nombreux aussi sont les experts du changement climatique ou autres scientifiques qui s'expriment sur le sujet. Les sources sur internet ou d'origine bibliographiques y sont multiples et sérieuses pour dénoncer « le grand n'importe quoi de ces éoliennes ». Ces dernières sont décrites comme totalement inutiles, non pilotables pour le monde actuel et futur expliquant la carbonisation de l'atmosphère lorsqu'elles ne tournent pas ou au ralenti (- de 100% de la puissance installée), nous obligeant à se servir d'énergie fossile très émettrice de CO2, le contraire de ce qu'il faudrait ! il faut savoir que l'implantation de parc éolien est obligatoirement accompagnée de construction de centrale thermique consommant de l'énergie fossile de puissance équivalente (pas de vent pas d'électricité...le train de 8 heure doit partir à 8 heure...),donc on double les infrastructures en se substituant aux énergies fossiles qui financièrement ne doivent pas être très économiques pour le pays et le citoyen Français, toujours émettrice de CO2... En découle l'augmentation tarifaire du gaz, pétrole, charbon ... ça commence juste (gel du coût de l'énergie), on verra après les élections présidentielles 2022 ... Pourtant, produire de l'électricité n'est pas plus coûteux qu'avant selon ces mêmes experts et la taxe C.S.P.E. (Contribution au Service Public de l'Electricité) de notre facture électrique ne cesse pas d'augmenter pour autant...

Les promoteurs éoliens sont là pour s'assurer un maximum de bénéfices sur le dos des citoyens français (toutes catégories sociales confondues) en s'installant dans des milieux ruraux peu peuplés, vieillissants, peu informés sur le sujet et relativement pauvres (ex : Nord de la Haute-Vienne), en détruisant nos paysages, en impactant sa richesse patrimoniale naturelle et architecturale. Ces machines industrielles, sans véritable intérêt écologique, ont un impact très négatif - voire destructeur - sur le tissu social de nos petites communes rurales. Elles entraînent des discordes entre voisins et font fuir beaucoup de riverains (on l'observe déjà à Balledent) ... Jusqu'où ira ce gouvernement qui commande ces projets en justifiant des objectifs écologiques, simplement dans le but de récupération de voix électorales pour la future élection présidentielle de 2022...

Les citoyens français sont les « **DINDONS DE LA FARCE** » face à cette industrialisation et ces montages douteux. Il est navrant de voir qu'une partie de nos élus locaux tombe dans la déroute de cette investigation très alléchante financièrement. Pourtant, à les écouter, ils ne sont « ni pour ni contre » (signant tout de même les autorisations d'exploitation à ces promoteurs très persuasifs ... pas mal le contre...), et tout ça devant leur grande intelligence et leur grande sagesse, se préoccupant sans relâche du bien vivre pour les années à venir de leurs citoyens actuels et futurs qu'ils ne cessent de protéger avec acharnement... « l'amour quoi ! ... ».

Comment une seule personne (M. ou Mme Le Préfet) dans notre département peut-il décider de l'avenir de nos petites communes sans se référer à la science, aux experts du réchauffement climatique, rarement à l'avis des enquêtes publiques bien souvent négligé pour un soit disant « intérêt public » démontré politiquement mais non scientifiquement ...

Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, de bien vouloir répondre aux questions posées ci-dessus et de prendre en compte encore **un avis NEGATIF** de ma part pour l'implantation de ce projet de parc éolien, sur ma commune de résidence Balledent, et celle de Chateauponsac voisine.

Je vous prie, Monsieur, de croire en mes sentiments les plus respectueux.

ERUWENE Stéphane.

PS : Moi petit « gens » de la campagne, je vous invite à regarder le reportage « La face cachée des éoliennes » très explicite et simple de compréhension.